

Département de l'Isère  
Arrondissement de GRENOBLE  
COMMUNE DE SAINT VINCENT DE MERCUZE 38660

-----  
EXTRAIT  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
-----

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023**

**Nombre d'élus :** 19 L'an deux mille vingt-trois, le 9 juin 2023 à 19h  
**En exercice :** 19 Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT VINCENT DE MERCUZE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie  
**Présents :** 10 sous la Présidence de M. Philippe BAUDAIN, Maire  
**Votants :** 19 Date de convocation du Conseil Municipal : le 5 juin 2023

**Présents :** BAUDAIN Philippe, BURDET Gérard, BRELLIER Jean-Paul, DANIELI Claude, ANTONIAZZI Denis, LEMIÈRE Patrick, BALASTEGUI Louis, CLOUZEAU Nadine, LEMEUT Gaëlle, CHARRIER Guy,

**Absents/Excusés :** ANDRE Béatrice (pouvoir à Patrick Lemièrre), FAYOLLE Gaëtan (pouvoir à Jean-Paul BRELLIER), STRENTZ Arnaud (pouvoir à Philippe Baudain), BARBIER Gaëlle (pouvoir à Louis Balastégui), TUPIN Bathilde (pouvoir à Nadine Clouzeau), JANON Bertrand (pouvoir à Gérard Burdet), FIEVET Claire (pouvoir à Claude Danieli), JANONA Pauline (pouvoir à Denis Antoniazzi), BARBET Sandra (pouvoir à Guy Charrier).

**Secrétaire de séance :** Denis ANTONIAZZI

### **ORDRE DU JOUR**

Élection-désignation des conseillers municipaux délégués et suppléants aux élections sénatoriales  
Questions diverses

#### **Ouverture de la séance**

- Denis ANTONIAZZI est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

#### **Approbation du Procès-verbal des délibérations du 1<sup>er</sup> juin 2023**

Pas de remarques.

Le CR du 1<sup>er</sup> juin est approuvé à l'unanimité et devient procès-verbal.

### **ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS AUX ÉLECTIONS SÉNATORIALES 2023**

Monsieur le maire constate la présence de **10 conseillers** (le quorum est atteint) et l'existence de **9 procurations** représentant un total de **19 votants**.

Il prend acte de la présentation d'une seule liste : « Rutissons sénatoriales ».

### Mise en place du bureau électoral

- Le président est Monsieur Philippe Baudain, maire.
- Le secrétaire désigné est Monsieur Denis Antoniazzi.
- Les 2 conseillers les plus âgés et les 2 conseillers les plus jeunes sont : Claude Danieli, Patrick Lemière, Nadine Clouzeau et Gaëlle Lemeut.

Le maire rappelle que les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel<sup>1</sup>.

Le maire rappelle que le conseil municipal doit élire 5 délégués et 3 suppléants, que les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète et que chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, le maire (ou son remplaçant) a constaté que 1 liste de candidats avaient été déposées. L'exemplaire de la liste de candidats est joint au procès-verbal.

Le scrutin est ouvert à 19h15

### **VOTE POUR LES DÉLÉGUÉS.**

Conseillers présents et représentés : 19  
Votants : 19

Le résultat est le suivant :

Liste "Rutissons sénatoriales" : 17 voix pour et 2 bulletins blancs

Les 5 délégués sont attribués à la liste « Rutissons sénatoriales ».

Les délégués élus sont donc : Philippe Baudain, Claude Danieli, Gérard Burdet, Pauline Janona et Jean-Paul Brellier.

### **VOTE POUR LES SUPPLÉANTS.**

Conseillers présents et représentés : 19  
Votants : 19

Le résultat est le suivant :

Liste "Rutissons sénatoriales" : 17 voix pour et 2 bulletins blancs

Les 3 suppléants sont attribués à la liste « Rutissons sénatoriales ».

Les suppléants élus sont donc : Gaëlle Lemeut, Denis Antoniazzi et Claire Fievet.

Au total

Liste	Suffrages	Nombre de Délégués	Nombre de suppléants
<b>Rutissons Sénatoriales</b>	<b>17</b>	<b>5</b>	<b>3</b>

Le scrutin est levé à 19h29.

---